

# Vœux des personnels enseignants du Lycée Jules Renard du 1er février 2021

## Vœu n°1 : Maintien des capacités d'accueil du BTS ET

Nous, enseignants au lycée Jules Renard, demandons le **maintien des capacités d'accueil** à 24 élèves **du BTS électrotechnique** comme les années précédentes. Nous ne pouvons accepter le démantèlement d'une filière dont les effectifs sont toujours restés stables et les résultats très satisfaisants. Cette section assure des rôles clefs dans notre département rural : permettre la poursuite d'étude d'élèves sans mobilité et répondre à un besoin local du marché de l'emploi.

Nous nous indignons que l'ensemble du rapport et de la dizaine de courriers, à ce sujet, envoyés par nos personnels de direction, la municipalité de Nevers et 9 des entreprises parmi les plus importantes du département, entre le 17 novembre 2020 et le 17 janvier 2021, au cabinet de Mme la rectrice et à la DAFPIC soient tous restés sans réponse à ce jour.

Nos étudiants nivernais et leurs familles, ne méritent pas un tel mépris. Le maintien des capacités d'accueil nécessite un volume horaire d'à peine 16 heures poste supplémentaires. C'est pourquoi nous demandons à ce que le volume de l'année dernière soit rétabli en octroyant au lycée ce volume d'heures dans la DHG post-bac pour faire fonctionner convenablement cette section.

## Vœu n°2 : Maintien de l'inscription au lycée des élèves spécialité SES

Nous, enseignants au lycée Jules Renard, demandons le **maintien au sein de notre établissement des élèves souhaitant faire S.E.S. en spécialité** de 1<sup>ère</sup> générale pour la rentrée 2021 et les prochaines rentrées. Nous nous opposons fermement au fait que ces élèves se retrouvent contraints d'être désinscrits de notre établissement. En effet, rien ne devrait les contraindre à quitter définitivement leur établissement d'origine puisque l'enseignement de spécialité S.E.S. est mutualisé. Cela est contraire à l'esprit de la réforme mise en œuvre par le Ministre de l'Education Nationale (suppression de la carte scolaire, maintien des élèves dans leur établissement de secteur).

La situation est mal vécue par les élèves concernés. Ils sont ainsi contraints de quitter l'établissement dans lequel ils avaient été accueillis à l'entrée en classe seconde et dans lequel ils avaient construit un ensemble de repères importants (amis, équipes pédagogiques, espace de travail, liens affectifs). Nombre de nos élèves de seconde souhaitant suivre la spécialité SES, fruit de la construction d'un parcours d'orientation avisé, y renoncent. Et ils optent finalement pour une autre spécialité à défaut, afin de pouvoir rester scolarisés dans leur lycée. Nous ne pouvons l'accepter.

Enfin, compte tenu de la situation exceptionnelle que vivent ces élèves depuis mars 2020, il nous semble opportun d'insister sur la continuité pédagogique de ces élèves en favorisant un maintien dans leur établissement d'origine afin de leur garantir le confort indispensable à leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.

### **Vœu n°3 : Création d'une 6<sup>ème</sup> classe de première générale**

Nous, enseignants au lycée Jules Renard, demandons **la création d'une sixième classe de 1<sup>ère</sup> générale** afin pouvoir accueillir l'ensemble des élèves de Première compte tenu des effectifs devant être revus à la hausse suite au vœu n°2 présenté au sujet du maintien des élèves choisissant la spécialité S.E.S en 1<sup>ère</sup> générale.

### **Vœu n°4 : Révision à la hausse de la dotation pour le niveau terminale technologique**

Nous, enseignants au lycée Jules Renard, demandons la **révision** à la hausse de la **dotation pour enseignements communs et de spécialité pour le niveau terminale technologique**.

Le lycée est abondé d'un total de 82 heures pour trois classes dans ce niveau. Ce volume horaire, bien inférieur à la part structurelle nécessaire et incompressible de 102 heures, prive les élèves de ces filières de moyens importants et indispensables qui leur reviennent (cf. Bulletin officiel n°29 du 19 juillet 2018). Nous demandons donc le rétablissement légitime du différentiel constaté de 20 heures.

### **Vœu n°5 : Révision à la hausse de la dotation pour la section UPE2A**

Nous, enseignants au lycée Jules Renard, demandons la **révision à la hausse** de la **dotation pour la section UPE2A implantée au lycée**

Le lycée est abondé d'un total de 18 heures pour ce dispositif. Sans compter les heures en inclusion, le dispositif nécessite un volume hebdomadaire minimum de 26 heures d'enseignement comme le soulignent les demandes formulées par Mme Quettier, responsable du dispositif, les 01/02/20 et 01/02/21. Conformément au Bulletin officiel n° 37 du 11 octobre 2012, nous demandons à ce que « l'horaire scolaire total de nos élèves en UPE2A soit identique à celui des autres élèves inscrits dans les mêmes niveaux » : ils doivent donc bénéficier d'une dotation fléchée de 26 heures pour avoir un volume horaire identique à celui d'un élève de seconde.

Nous refusons qu'une partie de ce dispositif soit financé par les dotations dédiées aux enseignements généraux ou technologiques.

### **Vœu n°6 : Révision à la hausse de la dotation pour les sections ULIS**

Nous, enseignants au lycée Jules Renard, demandons l'égalité des chances pour les élèves souffrant de handicaps par la réévaluation de 18 heures à 21 heures poste de la dotation de nos ULIS-TFL et ULIS-TFA. Les temps de présence de l'élève bénéficiant de l'Ulis au collège ou en lycée ne sont pas en corrélation avec les obligations réglementaires de service du coordonnateur de l'Ulis (*Bulletin officiel n°31 du 27 août 2015*). Mis à part sur le volet de l'orientation, il ne doit pas exister de différence entre les ULIS collège dotées de 21 heures et les ULIS lycée de notre agglomération.

L'esprit de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 permet l'égalité des droits et des chances des élèves handicapés par rapport aux autres élèves. Nous ne pouvons donc accepter que nos élèves handicapés soient discriminés entre eux au sein des établissements de notre agglomération.